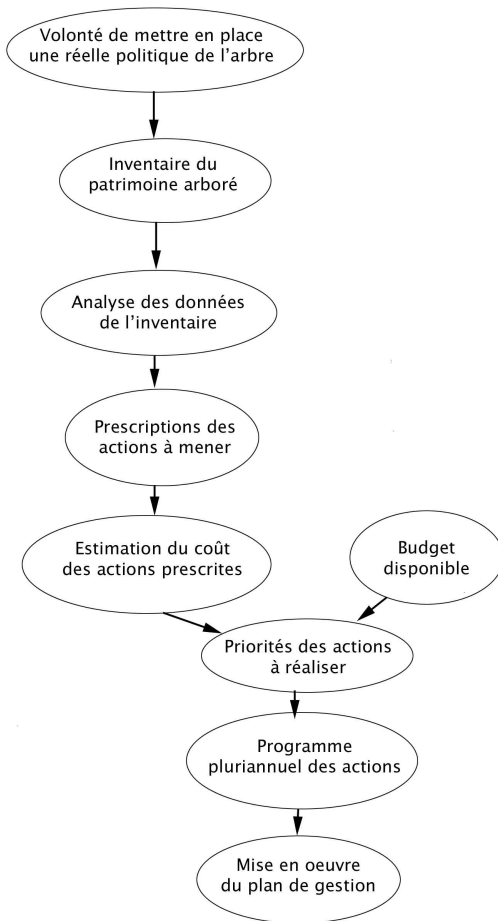




■ Pourquoi réaliser un plan de gestion ?

UN PLAN DE GESTION PERMET, À PARTIR D'UNE CONNAISSANCE PRÉCISE DU PATRIMOINE ARBORÉ D'IDENTIFIER ET DE PLANIFIER DE FAÇON RATIONNELLE LES ACTIONS À MENER POUR CONDUIRE AU MIEUX LES ARBRES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE TOUT EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS. CETTE VISION GLOBALE DU PATRIMOINE ET DES INTERVENTIONS À RÉALISER PERMET UN MEILLEUR AJUSTEMENT DES BUDGETS ET DES COMPÉTENCES.

■ Les étapes de la réalisation et de la mise en oeuvre d'un plan de gestion



1 • Avoir la volonté de mettre en place une réelle politique de l'arbre

Il est primordial que les **gestionnaires** (ingénieurs, techniciens) mais aussi **les élus ou propriétaires** aient une **volonté commune** de mener une réelle politique de l'arbre. La réalisation et la mise en œuvre d'un plan de gestion permettent d'aboutir à une gestion qualitative du patrimoine arboré à condition que les acteurs aient une forte motivation pour mener jusqu'à leur terme les actions prescrites, tant au niveau des engagements financiers que des techniques et des compétences à développer.

2 • Préparer et réaliser l'inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine arboré

L'inventaire est le travail de base qui est indispensable pour connaître le patrimoine.

Cette première phase, très importante, sera réfléchi et définie précisément avec le souci permanent de réaliser une base de donnée réellement exploitable par la suite.

Il n'existe pas de grille d'inventaire type. Chaque cas est spécifique au contexte.



Avant de démarrer l'inventaire, les questions suivantes doivent avoir trouvé des réponses :

• **Qui fera l'inventaire ?**

- Un cabinet extérieur indépendant et compétent ?
- Un technicien, en interne, qui connaîtra ainsi parfaitement le patrimoine ?
- Un duo cabinet extérieur + personnel interne ?

• **Sur quel support sera exploitée la base de données ?**

(Papier, base de donnée informatique ou tableur du commerce, logiciel proposé par le bureau d'étude, logiciel développé spécifiquement pour le service, relié ou non à un Système d'Information Géographique déjà utilisé dans la structure...).

• **Quel type d'inventaire sera réalisé ?**

(par station, arbre par arbre, mixte)

• **Comment seront localisés et repérés les stations et les arbres ?**

(Adresse postale, Point de Repère (PR) pour les routes, coordonnées Lambert, coordonnées repérables avec GPS, plan papier, Système d'Information Géographique (SIG), pastilles ou puces sur les arbres, n° d'emplacement planté ou plantable...)

• **Quels seront les paramètres à renseigner ?**

Les paramètres inventoriés ne seront que descriptifs. Les phases d'analyse et de prescriptions viendront dans un second temps.

Par exemple :

• **Paramètres généraux du groupe d'arbres et de son environnement**

- localisation (commune, rue, ...),
- descriptif de l'alignement (essences, diamètre moyen des troncs, hauteur moyenne, date de plantation, quantité, type de conduite, état sanitaire, aspect paysager, ...),
- descriptif de l'environnement (réseaux aériens et souterrains, bâti, voirie, revêtement de sol,...).

• **Paramètres individuels de chaque arbre**

- état sanitaire (vigoureux, moyen, malade, mort, manquant),
- affection ou traumatisme,
- dangerosité,
- éléments pour donner la valeur de l'arbre (circonférence du tronc, implantation, état sanitaire, essence).

La date de l'inventaire et le nom du recenseur seront précisés.

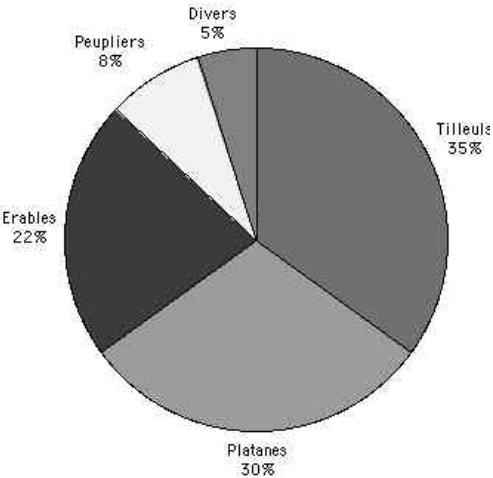
Il est important, par souci de coût et d'efficacité de recenser uniquement les paramètres qui seront exploitables et relativement pérennes sans quoi la base de données trop complexe sera difficilement utilisable.

Au delà de la liste de critères prédéfinis qui sera traitée par l'informatique, la prise de note, la réalisation de photos et de croquis sont indispensables pour permettre de faire l'analyse paysagère et d'identifier les singularités du site.

• **Quel sera le mode opératoire ?**

Prise de note sur grille papier, saisie directe sur ordinateur portable ou "organiser", utilisation de codes barres, ...). La procédure choisie doit être fiable pour éviter les erreurs de saisie ou de transcription et la perte de données.

Répartition des essences



3 • Analyser les données de l'inventaire

A partir de l'inventaire qui donne une photo à un moment T du patrimoine arboré, il est nécessaire de faire une analyse qualitative et quantitative de ce patrimoine.

Les logiciels tels que les tableurs et les bases de données permettent de faire des tris sur les différents critères inventoriés et de mettre en évidence ces particularités. Les graphiques de toutes sortes permettent de visualiser facilement ces données. Il peut s'agir du nombre d'arbres, du nombre de rues plantées, de la répartition par essences, par vigueur, par âge, par diamètre, par type de taille, du taux de mitage des alignements, ...

L'analyse paysagère est réalisée à partir de notes écrites, de croquis et de photos. Cette analyse paysagère peut s'étendre sur des espaces qui ne sont pas plantés.

4 • Lister l'ensemble des prescriptions

L'analyse permet de préciser les actions à mettre en œuvre pour gérer de façon qualitative le patrimoine arboré.

Il peut s'agir par exemple de travaux à mettre en œuvre ou de l'organisation des services (liste non exhaustive) :

- Plantation (*augmenter la quantité, diversifier, améliorer la qualité, ...*)
- Suivi des jeunes plantations (*surveillance des colliers de tuteurs, désherbage, ...*)
- Taille (*de formation, architecturée, sécurité, volume, ...*)
- Abattages (*d'arbres dangereux, ...*)
- Elaboration d'un cahier des charges technique
- Lutte contre le vandalisme des particuliers (*véhicules, chien, ...*) ou des entreprises (*tranchées, ...*).
- Mise en place de moyens de prévention et de répression (*outils techniques et réglementaires*)
- Soins et aménagements spécifiques
- Nécessité de procéder à des investigations complémentaires (diagnostic approfondi)
- Mise en valeur d'arbres remarquables
- Formation du personnel
- Sensibilisation du public par des actions de communication spécifiques
- ...

5 • Estimer le coût des prescriptions

Les actions proposées seront chiffrées. Ces estimations seront utiles lors de la définition des priorités.

6 • Réaliser un rapport et des documents de présentation

Un effort particulier sera apporté à la présentation du rapport (*analyse de l'inventaire et prescriptions*). Ce rapport doit être le plus clair possible pour être bien compris de tous et servir de base à l'élaboration du plan de gestion.

Deux types de présentation peuvent être préparés, l'une destinée aux élus ou propriétaires décideurs, l'autre destinée aux gestionnaires.

Pour les élus ou propriétaires

La présentation (*document papier, communication orale avec projection*) sera présentée de façon synthétique et claire en privilégiant les illustrations et les graphiques de façon à ce que le décideur, généralement non spécialiste, puisse identifier rapidement les principales caractéristiques et prescriptions pour décider.

Pour les gestionnaires

Un autre document plus complet et plus technique reprenant notamment la base de données sera mis à leur disposition. Cependant, ce document fera apparaître de façon très claire les priorités notamment en matière de sécurité (*liste des arbres dangereux à abattre d'urgence par exemple*).

Toutes les données inutiles (qui d'ailleurs n'auraient pas dues être inventoriées) ne figureront pas dans ce document pour ne pas noyer l'utilisateur sous une masse d'information qu'il ne pourra pas traiter (*la qualité du travail ne correspond pas à l'épaisseur du document fourni*).

Les plans précis privilégieront les pictogrammes aux codes couleurs qui seraient perdus lors de photocopies monochrome.

7 • Définir des priorités

A partir des prescriptions proposées, de leur coût, du budget et des moyens humains et techniques pouvant être consacrés à cette politique de l'arbre, les gestionnaires et les élus (ou propriétaires) se concerteront pour définir les actions à mener en priorité. La sécurité vient souvent en première place.

8 • Elaborer un programme de gestion des arbres - Plan de gestion

A partir des priorités précédemment définies un programme pluriannuel prévisionnel des actions à mener sera mis en place. Le patrimoine arboré étant vivant et son environnement urbain également peu stable, de nombreux paramètres interfèrent au cours du temps. Par conséquent la durée de ce programme d'action ne doit pas être trop longue. Il est important de réviser régulièrement l'adéquation des prescriptions. Ce programme peut par exemple, en suivant les priorités prédéfinies, être réactualisé tout les cinq ans environ.

9 • Mettre en oeuvre le plan de gestion

- Il est nécessaire qu'une personne soit chargée spécifiquement de suivre et de faire appliquer le plan de gestion.
- La base de données doit être régulièrement mise à jour par un employé affecté à cette tâche.



Il faut rappeler avec insistance que seul un plan de gestion simple, clair et précis sera mis en oeuvre correctement. L'inventaire, son analyse et le plan de gestion sont des sources d'informations très riches qui peuvent être utilisées pour réaliser des actions de communication destinées aux usagers.

Adresse utile :

Groupeement des Experts Conseils en Arboriculture Ornementale (GECOA) www.gecao.fr

Bibliographie :

L'arboriculture urbaine

L. Maillet, C. Bourgerly - IDF - 1993

Les plantations d'alignement le long des routes, chemins, canaux, allées

C. Bourgerly, D. Castaner - IDF - 1988

Augustin BONNARDOT, CAUE 77
Forestier-arboriste conseil - Juillet 2012